

**Séance du jeudi 23 février 2023**

Date de la convocation : 17/02/2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 16

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Nicole HUET, Patricia LEPINE, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS (départ avant le vote de la délibération n°1), Eric THICKETT, Gérard VILATTE (départ avant le vote de la délibération n°1).

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

Mme Andrée JOUSSEAUME à M. Gérard VILATTE

Mme Béatrice PEREIRA à Mme Chantal SUBRA

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26/01/2023.**

Le procès-verbal de la séance du 26/01/2023 est adopté à la majorité.

*Procès-verbal adopté à la majorité avec 16 voix pour et 3 voix contre.*

*Départ de MM. Patrick RAMOS et Gérard VILATTE.*

*Lecture par M. Roger BAZIER d'un texte adressé aux membres de l'opposition.*

***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Abattage d'un arbre aux services techniques par la société ERIC LAVERGNE pour un montant de 672,00€ HT, 806,40€ TTC.
- Elagage et coupe d'arbres et haies à Plaisance par la société ERIC LAVERGNE pour un montant de 2.269,00€ HT, 2.722,80€ TTC.
- Prestation technique pour la révision du véhicule Ligier Pulse par la société SAS URBAN Z ELEC pour un montant de 112.50€ HT, 135,00€ TTC.
- Travaux de désembouage de la Mairie par la société SARL HURON FRERES pour un montant de 1.615,00€ HT, 1.938,00€ TTC.
- Fourniture de matériaux pour la rénovation du logement 2 rue du Puits par la société SONEPAR pour un montant de 2.112,64€ HT, 2.535,16€ TTC.
- Fourniture de matériaux pour la rénovation du logement 2 rue du Puits par la société DBMA pour un montant de 1.235,45€ HT, 1.482,54€ TTC.
- Fourniture de matériaux pour le réaménagement du local des services techniques par la société DBMA pour un montant de 2.422,11€ HT, 2.906,53€ TTC.
- Démoussage et changements de tuiles du logement 2 rue du Puits par la société TOITURES CP pour un montant de 3.729,50€ HT, 4.475,40€ TTC.
- Travaux électriques pour le réaménagement du local des services techniques par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 3.600,00€ HT, 4.320,00€ TTC.
- Pose de menuiserie et porte de garage pour le réaménagement du local des services techniques par la société GAUDISSARD pour un montant de 5.841,48€ HT, 7.009,48€ TTC.
- Acquisition de deux meuleuses pour les services techniques auprès de la société VM pour un montant de 410,84€ HT, 493,01€ TTC.
- Acquisition de luminaires pour les services techniques auprès de la société OMNILUM pour un montant de 168,00€ HT, 201,60€ TTC.
- Acquisition de médailles de la Commune auprès de la société SEDI pour un montant de 1.183,00€ HT, 1.419,60€ TTC.

- Fournitures de haies pour les jardins partagés par la société PEPINIERES ROUBERTY pour un montant de 2.394,26€ HT, 2.633,69€ TTC.
- Création de 4 verrières en vitrail pour l'église par la société ATELIER DE VITRAIL ST JOSEPH pour un montant de 16.881,64€ HT, 17.810,13€ TTC.
- Fourniture de 4 raquettes de protection et de 4 rejingots pour l'église par la société ATELIER DE VITRAIL ST JOSEPH pour un montant de 5.149,49€ HT, 6.179,38€ TTC.
- Remplacement de prises pour illuminations vétustes (place de la Liberté et rue de Bouteville) par le SDEER17 pour un montant de 164,18€ HT.
- Remplacement d'un luminaire vétuste rue des Champs Maillard par le SDEER17 pour un montant de 285,54€ HT.
- Alimentation électrique d'une armoire de chauffe au restaurant scolaire par la société SAS PEREIRA-CHAILLOUX pour un montant de 704,40€ HT, 845,28€ TTC.

### **Délibération n°1 La Galerie – Demande de fonds de concours aux équipements structurants auprès de la CDA de La Rochelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération de la Galerie pour un montant prévisionnel de 402 300 € HT ;
- de solliciter le financement de 125 000€ de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre des fonds de concours aux équipements structurants et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours ;
- de valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°2 Pole commerces – Demande de fonds de concours aux équipements structurants auprès de la CDA de La Rochelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération du Pôle Commerces pour un montant prévisionnel de 538 500 € HT ;
- de solliciter le financement de 125 000€ de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre des fonds de concours aux équipements structurants et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours ;
- de valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 1 abstention.*

### **Délibération n°3 Adhésion à l'Association Les Maires Pour La Planète**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- Décide d'adhérer pour 2023 à l'association Les Maires Pour La Planète pour un montant de cotisation de 50€ (commune de 1500 à 3500 habitants),
- Désigne comme représentants
  - Chantal SUBRA, Représentant titulaire
  - François JOUANNAULT, Représentant suppléant
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°4 Jardins Partagés – Règlement intérieur et convention d'utilisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur des jardins partagés
- De fixer à 50€ le droit d'entrée pour une parcelle de jardin partagé
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'utilisation avec chaque jardinier
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°5 Convention relative au contrôle et à l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la CDA de La Rochelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer une convention avec la CDA de La Rochelle relative au contrôle et à l'entretien des appareils de défense contre l'incendie et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°6 Dénomination du nom d'une rue de l'Aubépin**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le nom de « Rue de l'Aubépin » attribué à la voie telle que figurant sur le plan annexé à la délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Questions / Informations diverses :**

- Distribution à chaque conseiller municipal de l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2022.
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 30/03/2023 à 18h.
- Concert gospel le samedi 25/03/2023 à 18h dans l'église.
- Zone de gratuité samedi 15/04/2023.